

PROCES VERBAL SUCCINCT de la SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 04 avril 2023 à 19h00

Elus	Présents	Quorum		Excusés avec procuration	Représentés	Excusés non représentés	Absents excusés
23	16	12	Atteint	7	23	0	0

Le quatre avril deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle du Conseil de la Mairie, 1 Place Charles de Gaulle.

Ordre du jour :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du Procès-verbal de la séance du 23 mars 2023
- 3) Prise de parole de M. Franck Leroy, Président de la Région Grand Est
- 4) Approbation du contrat de territoire 2022-2025 de l'agglomération de Mulhouse avec la collectivité européenne d'Alsace (CEA)
- 5) Projet global de transformation de l'éclairage public : Renouvellement du parc d'éclairage public vieillissant de la commune et création d'une autorisation de programme
- 6) Création d'ilots de fraîcheur : Transformation de l'embellissement et création de lieux limitant la chaleur estivale
- 7) Création d'une aire de jeux intergénérationnelle rue des alpes
- 8) Projet de plantation de haies fruitières et création de jardins partagés et désimperméabilisation.
- 9) Projet de déploiement d'un système de vidéoprotection
- 10) Communications

1) Désignation du secrétaire de séance

M. le Maire propose M. Louis KLEINHOFFER

La candidature de M. Louis Kleinhoffer est acceptée à l'unanimité

2) Approbation du Procès-verbal de la séance du 23 mars 2023

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

3) Prise de parole de M. Leroy Président de la Région Grand Est

Le président de la Région Grand Est développe les thématiques des aides régionales qui pourraient bénéficier à la commune.

Mme Stella LEDROIT quitte la séance et donne procuration à M. Louis KLEINHOFFER

M. Joël PETERSCHMITT quitte la séance sans donner procuration

Elus	Présents	Quorum		Excusés avec procuration	Représentés	Excusés non représentés	Absents excusés
23	14	12	Atteint	8	22	1	0

4) Approbation du Contrat de Territoire Alsace 2022-2025 de l'agglomération de Mulhouse avec la Collectivité Européenne d'Alsace

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place par la Collectivité Européenne d'Alsace d'un Contrat de Territoire Alsace, à l'échelle du Territoire de l'Agglomération de Mulhouse, sur la période 2022-2025.

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Vu le Code Général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération de la Collectivité européenne d'Alsace du 20 juin 2022 portant Stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires et notamment les fonds qui l'accompagnent ;
- Vu la délibération de la Collectivité européenne d'Alsace du 6 février 2023 portant adoption des Contrats de Territoire Alsace 2022-2025 ;
- Vu le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Agglomération de Mulhouse, adopté par la Collectivité européenne d'Alsace par délibération susvisée du 6 février 2023 ;

Considérant l'intérêt pour la Commune de s'engager dans la démarche de contractualisation et de partenariat proposée par la Collectivité européenne d'Alsace,

- Approuve le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Agglomération de Mulhouse pour la période 2022-2025.

5) Approbation du projet global de transformation de l'éclairage public : Renouvellement du parc d'éclairage public vieillissant de la commune et création d'une autorisation de programme

La mise en place et le suivi annuel des AP/CP est une délibération de l'assemblée, distincte de celle

Autorisations de programme					Crédits de		Reste à	
N°	Libellé	Votée (Délib. précéd.)	Proposée (Délib. en cours)	Votée sur l'exercice en cours	Exercice antérieurs	Ouvert au titre de l'exercice 2023	Exercice 2024	Exercice au-delà de 2025
AP n°1	Travaux d'éclairage	-	1 200 000 €	15 000 €	-	15 000 €	600 000 €	585 000 €

Le Conseil Municipal par 18 voix pour et 4 abstentions après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, à X voix :

APPROUVE le principe de mise en place des Autorisations de Programme et de Crédits de Paiement (AP/CP), pour ce projet ;

APPROUVE la création de l'autorisation de programme telle que détaillée ci-dessus ;

AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à engager les dépenses de l'opération précitée, à hauteur de l'autorisation de programme et à mandater les dépenses afférentes ;

PRECISE que les crédits de paiement de 2023 sont inscrits au budget 2023 pour l'opération

concernée.

CHARGE M. le Maire, de lancer les études pour ce projet.

CHARGE M. le Maire, ou son représentant, à solliciter l'ensemble les services de l'état et les services de Territoires d'Energie d'Alsace pour obtenir les subventions précitées.

6) Approbation de la création d'ilots de fraîcheur : transformation de l'embellissement et création de lieux limitant la chaleur estivale

M. le Maire annonce qu'il veut soumettre ce dossier au titre du fond vert en faveur de l'accélération de la transition écologique et que la Commune doit être ambitieuse en matière de transition écologique. Aussi, il souhaite mettre en place une procédure d'autorisation de programme d'investissement pour la création d'ilots de fraîcheur, la transformation de l'embellissement et la création de lieux limitant la chaleur estivale et la création d'une autorisation de programme, comme suit :

Autorisations de programme				Crédits de		Reste à		
N°	Libellé	Votée (Délib. précéd.)	Proposée (Délib. en cours)	Votée sur l'exercice en cours	Exercice antérieurs	Ouvert au titre de l'exercice 2023	Exercice 2024	Exercice au-delà de 2025
AP n°2	Ilots de fraîcheur et transformation de l'embellissement	-	480 000 €	400 000 €	-	400 000 €	70 000 €	10 000 €

Le Conseil Municipal par 18 voix pour et 4 abstentions après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

APPROUVE le principe de mise en place des Autorisations de Programme et de Crédits de Paiement (AP/CP) pour ce projet ;

APPROUVE la création de l'autorisation de programme telle que détaillée ci-dessus ;

AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à engager les dépenses de l'opération précitée, à hauteur de l'autorisation de programme et à mandater les dépenses afférentes ;

PRECISE que les crédits de paiement de 2023 sont inscrits au budget 2023 pour l'opération concernée.

CHARGE M. le Maire, de lancer les études pour ce projet.

CHARGE M. le Maire, ou son représentant, a solliciter l'ensemble les services de l'état et les services de l'Agence de l'eau de CEA et de la m2A, pour obtenir les subventions précitées.

7) Création d'une aire de jeux intergénérationnelle rue des Alpes

M. le Maire rappelle qu'en accord avec son conseil municipal il souhaite impulser une vraie redynamisation, des aires collectives de jeux et espaces publics. Le but est de favoriser l'attractivité de certains secteurs de la commune, et ainsi donner une image positive, qui permette de donner une bonne qualité de vie, de promouvoir le bien-vivre ensemble. L'accès à des équipements et services

adaptés, c'est un formidable vecteur de valeurs autour de l'éducation, la solidarité, le loisir, le sport et l'intérêt collectif.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet ;

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget 2023 pour l'opération concernée.

CHARGE M. le Maire, de lancer les études pour ce projet.

CHARGE M. le Maire, ou son représentant, à solliciter l'ensemble des services concernés.

8) Projet de plantation de haies fruitières et création de jardins partagés et désimperméabilisation.

M. le Maire rappelle que la commune a lancé un projet de plantation de haies fruitières et de jardins partagés dans le cadre d'une volonté de désimperméabiliser des zones d'îlots de chaleurs notamment en ce qui concerne le parking des écoles.

Plan de financement :

Ressources	Montant prévisionnel de l'aide (H.T.)	%
Participation M2A (Plan climat)	45 000,00 €	28,15 %
Participation DETR	38 000,00 €	23,77 %
Agence de l'eau (Sivom)	34 018,00 €	21,28 %
Gerplan (CEA)	7252,00 €	4,54 %
Gerplan (m2A)	3 626,00 €	2,26 %
Autofinancement Pulversheim	31 974,00 €	20,00 %
Total	159 870,00 €	100.00 %

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, par 18 voix pour et 4 abstentions

APPROUVE la légère modification du projet ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager les dépenses de l'opération précitée ;

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget 2023 pour l'opération concernée.

CHARGE M. le Maire, de lancer la consultation d'entreprises.

CHARGE M. le Maire, à poursuivre les demandes de subventions précitées.

9) Projet de déploiement d'un système de vidéoprotection

M. le Maire rappelle que le 24 février 2022 la commune s'est prononcée en faveur du projet d'installation de vidéoprotection.

Ce projet a obtenu en juillet 2022 **23 600 €** en Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, la DETR.

La demande de subvention attendue de **20 000 €** auprès de la Région est en cours.

Montant total prévisionnel : 191 998 € HT soit 230 397,60 € TTC réparti comme suit

29 flux vidéo sur 11 sites	191 998 €
-----------------------------------	------------------

Plan de financement :

Ressources	Montant prévisionnel de l'aide (H.T.)	%
Participation DETR	23 600 €	12,29%
Participation Région	20 000 €	10,41%
Subvention FIPD	6 819 €	3,55%
Autofinancement Pulversheim	141 579 €	73,75%
Total	191 998 €	100,00 %

M. le Maire annonce mettre également en place une procédure d'autorisation de programme d'investissement pour le projet de vidéoprotection comme suit :

Autorisations de programme					Crédits de		Reste à	
N°	Libellé	Votée (Délib. précéd.)	Proposée (Délib. en cours)	Votée sur l'exercice en cours	Exercice antérieurs	Ouvert au titre de l'exercice 2023	Exercice 2024	
AP n°3	Vidéoprotection	-	150 640 €	150 640 €	-	150 640 €	79 757 €	

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le principe de mise en place des Autorisations de Programme et de Crédits de Paiement (AP/CP) pour ce projet,

APPROUVE la création de l'autorisation de programme telle que détaillée ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager les dépenses de l'opération précitée, à hauteur de l'autorisation de programme et à mandater les dépenses afférentes,

PRECISE que les crédits de paiement de 2023 sont inscrits au budget 2023 pour l'opération concernée.

CHARGE Monsieur le Maire, de lancer les études pour ce projet.

CHARGE Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter l'ensemble des services de l'état et de la région, pour obtenir les dernières subventions précitées.